

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 29 JUIN 2016

❧❧❧

Présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Dominique FOIX,
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,
Mme Denise MICHAUD, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,
Mme Aracéli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES,
Mme Patricia PROHASKA, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN,
Mme Ing-On TORCAL, M. Francis MARQUES, M. Bernard UTHURRY,
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Aurélie GIRAUDON,
M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO,
M. Patrick MAILLET.

Délégations de vote :

Mme Maylis DEL PIANTA donne pouvoir à M. Hervé LUCBÉREILH.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à Mme Denise MICHAUD.
M. Michel ADAM donne pouvoir à M. Clément SERVAT.
M. Jacques NAYA donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
M. André VIGNOT donne pouvoir à M. David CORBIN.

❧❧❧

**8c - FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL :
AMENAGEMENT D'UN ESPACE PUBLIC IV SEPTEMBRE/LAULHERE**

Madame Dominique FOIX expose qu'une circulaire du 15 janvier 2016 du Premier Ministre – Monsieur Manuel VALLS – entérine, au niveau national, la création d'un Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local. L'investissement local représente près de 70 % de l'investissement public. Aussi, ce fonds poursuit les objectifs fixés lors du Comité Interministériel aux Ruralités du 29 septembre 2015 (en matière d'accompagnement des territoires ruraux dans l'investissement).

Il s'agit de la réfection d'une ancienne friche industrielle en un espace public, l'esplanade du IV Septembre, ainsi que de l'aménagement d'une plateforme multimodale de transport, dont l'usage est principalement destiné à un public scolaire, et d'une aire de covoiturage.

Ce projet a pour objectif de contribuer au renforcement du dynamisme économique, social et touristique du quartier en embellissant le cadre du site, en améliorant les conditions d'accessibilité de la zone et en renforçant la sécurité des différents usagers.

Le plan prévisionnel de financement s'établit comme suit :

Parties prenantes	Montant HT	Taux %
Etat - FSIL	122 450,57 €	30
Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques (acquis)	102 042,14 €	25
Commune d'Oloron Sainte-Marie	183 675,85 €	45
TOTAL	408 168,56 €	100

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives nécessaires à solliciter les subventions de l'Etat, ainsi que toutes les subventions mobilisables pour ces projets,
- **PRECISE** que la Commune préfinance la T.V.A,
- **DECIDE** que la Commune se substituera aux financeurs dans la mesure où les financements sollicités ne seraient pas obtenus.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 29 juin 2016.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 04/ 07/ 2016

LE MAIRE,



Hervé LUCBÉREILH

